

## COMMUNE DE CLEGUEREC

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 Juin 2010

L'an deux mil dix le neuf juin, Le Conseil Municipal de la commune de CLEGUEREC dûment convoqué s'est réuni à 20 h 00 en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Marc ROPERS, le Maire.

Date de la convocation : 2 juin 2010

***ETAIENT PRESENTS*** : LE FORESTIER Maryvonne, LE BOTMEL Didier, JOUANNO Alain, LE DOUARON Murielle, YSOPT Armel, LORANS Marie-France, adjoints ; Le NECHET Rémi, LE CRAVER Pascal, MEHEUST Isabelle, HAQUIN Corinne, ROBIC Yolande, RIGAL Nicolas, ROBIC Marie Annick, ROBIN Xavier, LORANS Michel, JOUAN Alexandre, LE SOURNE Jean Marc.

**Absents** : Madame TEFFO Christine a donné pouvoir à Monsieur JOUANNO Alain,  
Madame AUFFRET Martine a donné pouvoir à Monsieur ROBIN Xavier,  
Madame RAFLE Michèle a donné pouvoir à Madame LE DOUARON Murielle,  
Madame LE BELLER Christiane absent non excusé,  
Monsieur REGNIER Olivier absent non excusé.

Madame LE DOUARON Murielle a été élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 19 mai 2010 est adopté à l'unanimité, aucune observation n'a été faite.

#### Présentation du plan de gestion de la Lande de Ti Moel

Marie Capoulade, chargé de mission de l'association Bretagne Vivante, est venue faire une présentation de ce que pourrait être la gestion de la lande de Ti Moel par Bretagne Vivante dans le cadre d'une convention pluriannuelle. A cette occasion, un rappel historique sur la lande a été fait et il a été évoqué l'idée d'un plan de gestion de la lande de Ti Moel et des actions qui pourraient être menées dans les 10 ans à venir afin de la préserver.

Le conseil municipal délibérera sur la signature de la convention avec Bretagne Vivante lors de son prochain conseil municipal.

#### Autorisation de signature – convention de partenariat avec la médiathèque départementale

Le Conseil Général du Morbihan a approuvé de nouvelles dispositions visant à renforcer la politique départementale en faveur de la lecture. Dans ce cadre, le département propose aux communes de signer une nouvelle convention afin de contractualiser les relations.

Considérant que la commune remplit l'ensemble des conditions nécessaires à la signature de la dite convention.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres votants :*

- 1- D'autoriser le maire à signer la convention de partenariat avec la médiathèque départementale.

## Autorisation de signature – convention départementale de gestion des abribus

Le Conseil Général du Morbihan a renouvelé son marché concernant les abribus, qui désormais son propriété du département. Par conséquent, le changement de marché nécessite l'actualisation de la convention qui nous lie jusqu'à présent pour l'abribus rue des marronniers.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres votants :*

1. D'autoriser le maire à signer la nouvelle convention concernant l'abribus.

## Attribution Marché Public – Rénovation cantine scolaire

Une procédure d'appel d'offres a été lancée pour la rénovation de la cantine scolaire.

La commission d'appel d'offre s'est réunie à deux reprises le 20 mai 2010 et le 3 juin 2010. Elle a analysé l'ensemble des dossiers reçus et a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité, comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse, celle des entreprises suivantes :

	Entreprise Retenue	Offre de Base	Options Retenues	Total HT Option	Total HT	Total TTC
Lot n°1 : Gros Œuvre	Sté Lorinquer	12 133,90	Néant	0,00	12 133,90	14 512,14
Lot n°2 : Charpente	Sté A.C.M	51 116,38	Néant	0,00	51 116,38	61 135,19
Lot n°3 : Couverture Zinc / Bardage Zinc	Sté Boussicaud J.	46 634,24	Néant	0,00	46 634,24	55 774,55
Lot n°4 : Etanchéité Multicouche	Sté Bellamy	6 565,96	Néant	0,00	6 565,96	7 852,89
Lot n°5 : Menuiseries Aluminium	Sté Realu	33 033,00	Néant	0,00	33 033,00	39 507,47
Lot n°6 : Cloisons Sèches / Menuiseries	Sté HD Construction	4 666,97	Néant	0,00	4 666,97	5 581,70
Lot n°7 : Peinture / sols souples / Finitions	Sté Quemener	4 514,40	Néant	0,00	4 514,40	5 399,22
Lot n°8 : Panneaux photovoltaïques	Sté Sanitherm	19 202,28	Afficheur	2 062,76	23 495,95	28 101,16
			Surveillance technique des installations	1 361,91		
			Extension de garantie	869,00		
<b>TOTAL</b>					<b>182 160,80</b>	<b>217 864,32</b>

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres votants :*

- 1- De retenir les entreprises proposées par la commission d'appel d'offre pour le marché pour lequel les entreprises sont identifiées comme étant les plus avantageuses économiquement et donc d'attribuer le marché conformément aux propositions énumérées ci-dessus.
- 2- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.
- 3- Dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget 2010 de la commune.

### **Présentation Taxe Locale d'équipement**

Une présentation du fonctionnement de la taxe local d'équipement et de la procédure visant à sa création a été faite. Le conseil municipal se prononcera sur la taxe locale d'équipement lors d'un prochain conseil municipal.